

POUVOIR D'ACHAT

Il faut changer le CODE !



Vous avez tenté les codes « UNSA », « CFDT », et le coffre pouvoir d'achat ne s'ouvre toujours pas !

Pourquoi ? Et que faire ?

La **CFE-CGC** porte des revendications fortes et réalistes sur le pouvoir d'achat depuis 6 ans. Nous sommes les seuls à revendiquer depuis 6 ans des mesures pérennes permettant de lutter contre l'inflation et intégrant des déroulés de carrières. Nos actions sont cohérentes avec nos revendications, avec nos messages, avec notre ligne syndicale !

La **CFE-CGC** a participé à différentes intersyndicales pour la défense du pouvoir d'achat. Nous savons jouer collectif lorsqu'il y a des perspectives de faire bouger les lignes, mais c'est principalement au moment de signer les accords que l'essentiel se dessine ... et le bloc majoritaire UNSA/CFDT fait des choix que nous ne partageons pas.

En quoi la **CFE-CGC** se différencie-t-elle des autres organisations syndicales sur le thème du pouvoir d'achat ?

Nous portons des revendications, nous négocions, et nous signons des accords lorsqu'ils sont bons :

- La **CFE-CGC** a signé le dernier accord intéressement (pour mémoire, le taux de l'intéressement est passé à 9,5% en 2026, et sera augmenté à 10% en 2027).
- Fin 2024, la **CFE-CGC** a signé le nouvel accord **épargne salariale** (vous savez, celui avec AMUNDI) qui permet désormais à chacun d'atteindre les plafonds, et donc d'avoir **plus d'abondement** de la part de l'employeur. L'abondement versé par l'employeur sur l'épargne salariale en 2025 a été beaucoup plus important que celui de 2024. **Il est à noter que, fin 2024, l'UNSA n'a pas signé cet accord !**

Nous portons des revendications, nous négocions, et nous ne signons pas les accords lorsqu'ils sont mauvais :

- La **CFE-CGC** n'a pas signé l'accord Cosog qui intègre une dotation supplémentaire de 700 K€ /an. La **CFE-CGC** a clairement indiqué que cela se ferait au détriment des augmentations salariales et la suite nous a donnée raison. **L'UNSA, la CFDT et la CGT ont fait le choix de signer cet accord.**

- La **CFE-CGC** n'a pas signé l'accord sur les **ruptures conventionnelles (RCIA)**. **Ce dispositif coûte des millions d'euros au bénéfice de collègues qui quittent la CDC.** La **CFE-CGC** a clairement indiqué qu'elle ne pouvait pas signer un tel accord avant même de négocier les mesures salariales pour les 4 prochaines années, au sein de l'accord cadre, pour ceux qui restent et contribuent aux résultats de la CDC. **L'UNSA et la CFDT ont fait le choix de signer cet accord.**
- La **CFE-CGC** n'a pas signé l'accord cadre 2026-2029. En effet, le volet pouvoir d'achat est désastreux. Cet accord fait d'ailleurs suite à celui de 2022-2025 qui était déjà mauvais et que la **CFE-CGC** n'avait pas non plus signé. **L'UNSA et la CFDT ont fait le choix de signer ces accords.**
 - L'UNSA se félicite du seul mécanisme de « voiture-balai » que constitue la GARI
 - La CFDT considère, comme à son habitude, qu'elle a sauvé l'essentiel
- La **CFE-CGC** n'a pas participé à l'intersyndicale UNSA/CFDT qui réclamait 10 % d'augmentation ... pour ensuite signer un accord cadre qui prévoit autour de 0,8%. Nous respectons trop nos collègues pour nous prêter à ce genre de mascarade marketing.

La **CFE-CGC** trouve surprenant que certains réclament à tue-tête des primes pour compenser les pertes de pouvoir d'achat qu'ils ont eux-mêmes entérinées en signant les différents (mauvais) accords évoqués précédemment.

La **CFE-CGC** a toutefois participé à la dernière intersyndicale pour revendiquer **du pouvoir d'achat PERENNE**, mais nous pensons, vous l'avez compris, que l'essentiel se joue au moment des négociations et des signatures des accords qui structurent vos augmentations sur la durée.

A ce stade, l'UNSA et la CFDT forment une coalition majoritaire qui leur permet de signer seuls ces (mauvais) accords qui plombent littéralement votre pouvoir d'achat.

Nous affirmons ici, haut et fort, que si cette coalition n'était plus majoritaire, la tournure des négociations serait bien différente et que la Direction devrait tenir compte des revendications de la **CFE-CGC**.

Les choix de la **CFE-CGC** pour privilégier les augmentations pérennes vous semblent judicieux ? Aux prochaines élections :

Essayez le code CFE-CGC !



La force de la CFE-CGC c'est la cohérence de ses revendications et de ses actions sur la durée !